

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Ordonnance relative à,

« Tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2019 »

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 8 avril 2019, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280), chapitre IV, article 531 (1°), (3°)), afin de permettre l'installation et le maintien d'une (1) bannière sur le mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame Ouest, du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot, du 15 avril 2019 jusqu'au 31 octobre 2019, dans le cadre de l'événement « Tournoi international de Tennis de la coupe Rogers 2019 ».

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 9 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement substitut
Benoit Turenne